



Damina et Simeon ont trouvé une place de travail dans une ferme.

Un apprentissage taillé sur mesure

Bonne nouvelle: la formation AI dure à nouveau deux ans. Depuis 2011, la pratique consistant à refuser l'octroi d'une deuxième année de formation prévalait généralement. Insieme s'était battue contre ce refus, que le Tribunal fédéral vient de déclarer contraire à la loi. Mais l'AI peut toujours refuser de financer cette formation. Nos deux exemples montrent que ténacité, créativité et idéalisme riment avec développement de perspectives professionnelles.

Texte: Susanne Schanda – Photos: Vera Markus

Les frères jumeaux Damian et Simeon Hegglin de Zoug donnent un coup de main à la ferme bio Warth de Morgarten: ils nourrissent les animaux, rafistolent une clôture, s'affairent dans la buanderie ou préparent un casse-croûte. Ils ont 20 ans et se sentent bien au sein de cette entreprise familiale. «On s'en sort pas mal», répondent-ils d'une seule voix fière. Mais le parcours des deux frères n'a pas toujours été si simple. Nés avec le syndrome du X-fragile, le développement corporel et mental des vrais jumeaux est ralenti. Ceux-ci présentent des traits autistiques et réagissent au stress par des blocages. Comme ils ne peuvent ni lire ni écrire, leurs chances d'effectuer un apprentissage au sortir de l'école de pédagogie curative de Zoug sont alors faibles. Mais les parents, qui veulent donner à

leurs fils la possibilité de continuer à se former, se mettent à la recherche d'éventuelles formations. Les années passées au côté de Simeon et Damian ont donné à leurs parents la possibilité de remarquer que ceux-ci se sentent bien au contact de la nature: ils travaillent volontiers au jardin et aident à couper du bois pendant les vacances. Les parents se mettent ainsi à chercher une place d'apprentissage dans le domaine de l'agriculture. Comme ils ne trouvent rien dans le canton de Zoug, les deux frères se rendent, à l'été 2014, à la ferme de Wagenbourg dans le Aaathal-Seegräben, qui appartient à l'association Zürcher Eingliederung. Celle-ci emploie 14 personnes avec une déficience, des éducateurs ainsi que des agriculteurs. Les jumeaux peuvent y commencer un apprentissage subventionné par l'AI.

Une année, ce n'est pas suffisant!

Si dans un premier temps la formation est limitée à une année, les parents et le maître d'apprentissage savent que cette durée ne suffira pas. «Les personnes avec un handicap mental ont précisément besoin d'un certain temps pour pouvoir correctement s'adapter à un nouvel environnement», explique Rita Hegglin, la mère des jumeaux. Et de poursuivre: «La conseillère AI en charge du dossier est venue à la ferme pour se faire une idée. Elle a même parlé au maître d'apprentissage ainsi qu'à nous et à nos fils. Enfin, elle a soutenu notre demande de deuxième année de formation, qui, finalement, a été accordée.» Un jour par semaine, les apprentis se rendent dans une école professionnelle spécialisée, tandis que les autres, ils font du jardinage, s'affairent à l'étable ou en cuisine, travaillent avec le groupe de construction ou dans les champs. Durant la deuxième année de formation, ils font de grands progrès, pouvant alors effectuer certaines tâches de manière indépendante.

Les frères trouvent une place de travail à la ferme bio Warth de Morgarten, où ils ont déjà accompli un long stage durant leur apprentissage. Ils partagent une chambre au sein de la ferme et sont heureux de former une bonne équipe de travail avec Nicola, troisième collaborateur ayant une déficience intellectuelle. Leur motivation au travail ainsi que leurs visages rayonnants laissent transparaître leur joie. Les exploitants de la ferme ont par ailleurs engagé un assistant. Ainsi, ils peuvent consacrer le temps et la prise en charges nécessaires aux jumeaux. Le soutien de l'association WABB (Wohnen und Arbeiten für Behinderte auf dem Bauernhof ndlr: Habiter et Travailler à la ferme pour les personnes avec un handicap) a permis d'assurer le financement de cet aménagement novateur. Il y a cinq ans, des parents d'enfants avec un handicap s'étaient associés dans le but de mettre sur pied des offres d'emplois alternatives dans le canton de Zoug. A plus long terme, les parents des trois collaborateurs de l'exploitation espèrent que le financement ne doit plus être assuré par des fonds privés.

Travailler ne rime pas avec rentabilité absolue

Au cours des dernières années, les jeunes avec un handicap mental se sont généralement vus refuser une deuxième année d'apprentissage. La raison? Leurs capacités ne leur donneraient aucune perspective d'emploi sur le marché de l'emploi primaire ni, dans le cas d'un travail en atelier, un revenu permettant de réduire la rente AI. Comme vient de le confirmer le Tribunal fédéral, cette pratique est injuste.

Mais un problème demeure: de nombreuses personnes n'ont pas droit à une deuxième année de formation car leur futur emploi est considéré comme insignifiant sur le plan économique. C'est ce qui est arrivé à Alexandra Bless de Dürnten (Oberland zurichois), porteuse du syndrome de Down. Après avoir fréquenté l'école anthroposophique de Saint-Michael, elle en change à 16 ans pour se rendre à un ateliers-école à Wetzikon, qu'elle peut rejoindre de manière auto-



Alexandra Bless a une formation artistique taillée sur mesure.

nome en transports publics. La formation se compose pour une moitié de pratique et, pour l'autre, d'enseignement.

Quand par la suite les parents déposent une demande de garantie de prise en charge des frais pour une première formation professionnelle, celle-ci est refusée par l'AI. Le motif du refus? La jeune femme, même après une formation, ne pourrait exercer un travail «avec un résultat économique suffisant».

Pour la famille Bless, cette décision est incompréhensible: «A nos yeux, il a toujours été clair qu'Alexandra a besoin d'une formation professionnelle qui corresponde à ses aspirations et à ses capacités», s'exprime Elisabeth Bless, mère de la jeune femme. Ce refus, elle le voit après coup comme une chance de prendre en main les choses. Alexandra s'intéresse à l'art et possède un talent créatif. A travers le frère de celle-ci, qui fréquente un cours préparatoire pour un apprentissage de graphiste à l'école d'arts de Wetzikon, la famille entre en contact avec le directeur de l'établissement. N'ayant au-préalable aucune expérience avec des personnes ayant un handicap, celui-ci se montre tout de même prêt à mettre sur pied un concept d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap mental.

Un apprentissage sur mesure

De cette initiative privée naît une formation de quatre ans. Au cours de cette période, Alexandra apprend la peinture, le plâtre, la sérigraphie, le dessin et le découpage. Chaque mois, elle fréquente l'école d'arts de Wetzikon. Le reste du temps, elle travaille dans l'atelier du centre «Behindertenzentrums Wabe in Wald» (ndlr: centre spécialisé pour personnes avec un handicap). «Faiseuse d'images», telle est la description de sa profession. Alexandra est heureuse et fière de cette formation, taillée sur mesure pour elle. Mais sa famille n'est pas aussi satisfaite, l'AI ne remboursant rien pour cette formation: «Nous payons la moitié tandis qu'Alexandra s'acquitte du reste avec sa rente», explique Elisabeth Bless. Elle ne se laisse pourtant pas décourager. Avec d'autres familles, les Bless ont fondé une association, la «Kunstfabrik» (ndlr: la fabrique d'art). Celle-ci loue un espace au sein de l'école d'art et emploie un éducateur socio-professionnel qui prend en charge quatre places de travail occupées par des personnes ayant des difficultés d'apprentissage. On y encourage les aspirations comme on y forme des compétences. On y vend aussi des objets d'art ou d'usage courant produits sur place. Bénéficiaire d'une rente AI et pouvoir se déplacer de manière autonome sont les conditions à remplir pour pouvoir se porter candidat à l'une des places de travail. Par ailleurs, les candidats reçoivent un petit salaire ou participent à un éventuel profit. Le projet, dons, sponsors et bienfaiteurs doit encore être financé. Alexandra a 23 ans et est désormais en quatrième et dernière année. Elle s'est déjà portée candidate pour une place à la «Kunstfabrik» ●

CHANGEMENT DE PRATIQUE

Depuis fin 2016, l'assurance invalidité (AI) reconnaît aux personnes avec un handicap mental leur droit à des formations professionnelles élémentaires (formation pratique AI) d'une durée de deux ans. En raison d'une circulaire de 2011, l'AI accordait une formation d'une année seulement, qui pouvait ensuite être prolongée d'un an, s'il existait pour la personne de bonnes perspectives d'insertion sur le marché primaire du travail. Insieme s'est engagée pour que les personnes avec un handicap sévère puissent accomplir une deuxième année de formation: la pétition «Formation professionnelle pour tous», lancée avec Procap Suisse et Cerebral, a atteint 100 000 signatures. Les interventions politiques de Christian Lohr et de Christine Bulliard, membre du comité central d'Insieme, portaient aussi sur une meilleure formation professionnelle. Fin novembre, le Tribunal fédéral a donné raison à une jeune femme porteuse de trisomie 21. Avec le soutien du service juridique de Procap, celle-ci avait fait recours contre la décision de l'AI de ne pas lui octroyer la deuxième année de formation élémentaire. Suite à l'arrêt, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a abrogé la circulaire avec effet immédiat. A l'avenir, la formation professionnelle sera à nouveau accordée pour une période de deux ans. www.insieme.ch/fr > engagement politique > intégration professionnelle

Formation: de meilleures bases pour la vie professionnelle

Fin 2016, le Tribunal fédéral a donné raison au recours déposé par une jeune femme atteinte de trisomie 21. Une deuxième année de formation professionnelle AI ne lui avait pas été accordée. Christa Schönbachler, co-directrice d'Insieme Suisse et juriste, revient sur les chances et les points cruciaux de la formation professionnelle.

Que signifie l'arrêt du Tribunal fédéral pour la révision en cours de l'AI?

Il montre clairement de quelle manière la loi AI doit être comprise. La préparation à une activité professionnelle dans un atelier protégé et les autres formations sont mises sur un pied d'égalité. Concrètement, cela veut dire que le droit à une formation professionnelle

existe indépendamment de l'employabilité de la personne sur le marché primaire ou secondaire du travail. Insieme se bat contre une nouvelle altération de ce principe dans la révision en cours.

Depuis décembre 2016, un apprentissage AI, par exemple une formation pratique (FPra), doit à nouveau durer deux ans. Insieme s'est engagée dans ce combat. Pourquoi est-ce si important?

Les personnes avec une déficience intellectuelle ont besoin de plus de temps pour apprendre. Leur apprentissage ne devrait donc pas être raccourci. Au contraire, il devrait durer plus longtemps. Avec une formation plus longue, ces personnes ont aussi de meilleures

prédispositions dans la vie professionnelle, que ce soit sur le marché primaire ou secondaire de l'emploi. Enfin, la formation donne aux jeunes un bagage de compétences et de connaissances diverses qui leur seront utiles tout au long de leur parcours professionnel. Ces capacités auront des effets positifs leur vie entière.

Que peuvent faire les proches d'un enfant qui, depuis 2011, n'ont bénéficié que d'une année d'apprentissage AI?

Les parents à qui l'on a refusé une deuxième année de formation entre 2011 et 2016 peuvent à nouveau s'annoncer auprès de l'office AI et déposer une nouvelle requête. Les chances de l'obtenir sont à nouveau les mêmes qu'avant 2011.